

## PUBLICATION IMMÉDIATE

### 13<sup>E</sup> BILAN ANNUEL DES DPJ DU QUÉBEC

#### LES MAUVAIS TRAITEMENTS PSYCHOLOGIQUES : UN MAL SILENCIEUX

Sherbrooke, le mardi 14 juin 2016 – Introduits en 2006 comme motifs pouvant compromettre la sécurité et le développement des enfants, les mauvais traitements psychologiques sont un mal silencieux dont on parle encore trop peu. C'est pourquoi les directrices et directeurs de la protection de la jeunesse (DPJ) prennent la parole à l'occasion de leur 13<sup>e</sup> bilan annuel pour expliquer et témoigner des effets dévastateurs que ces derniers peuvent causer chez les enfants. En Estrie, 205 signalements retenus lors de la dernière année portaient sur les mauvais traitements psychologiques.

Les mauvais traitements psychologiques se manifestent dans les familles sans égard aux classes sociales, au niveau de scolarisation ou aux types de familles. Les mauvais traitements psychologiques peuvent prendre différentes formes et viser directement les enfants. Ceux-ci subissent alors de l'indifférence, du dénigrement, du rejet affectif, des menaces ou de l'exploitation. D'autres enfants peuvent être touchés plus indirectement, par exemple, lors d'un conflit sévère de séparation des parents ou lorsqu'ils sont témoins de violence conjugale. L'enfant victime de mauvais traitements perçoit qu'il est mauvais, ne vaut rien, n'est pas aimé, n'est pas désiré, qu'il peut être en danger, en plus de se croire la cause de tous les problèmes de sa famille.

La multitude de recherches et d'études faites sur le sujet ne laisse plus de doute. Cette problématique est une forme répandue de maltraitance envers les enfants et produit d'importants ravages chez ceux qui en sont victimes. Les mauvais traitements psychologiques ont des répercussions sur les plans affectif, social, cognitif et physique des enfants. Certains présenteront de l'anxiété, des symptômes dépressifs importants, des troubles d'attention, des difficultés scolaires, des troubles sérieux de comportement. Des exemples sont présentés dans une vidéo dévoilée par les DPJ : [Un mal silencieux](#).

**En 2015-2016, les équipes du directeur de la protection de la jeunesse en Estrie, Alain Trudel, ont traité 2 800 signalements, une hausse de 1,2 %. De ce nombre, 1 256 ont été retenus dont 205 pour mauvais traitements psychologiques, ce qui représente 16,3 % du total des signalements retenus.**

En 2015-2016, ce sont 87 800 situations d'enfants qui ont été signalées aux DPJ du Québec. C'est en moyenne 240 signalements par jour, soit une augmentation de 1,1 %. Du total de 34 911 signalements retenus, 5 492 signalements portaient sur des situations de mauvais traitements psychologiques. Il s'agit d'une hausse constante depuis 2008, soit de 3 %. Pour consulter le document : [Bilan des DPJ 2016](#).

Chaque parole et chaque geste peuvent laisser chez l'enfant une blessure, une empreinte, comme les traces laissées sur une feuille froissée. Notre responsabilité est d'agir ensemble pour garder la feuille intacte, afin que chaque enfant puisse y dessiner une image de lui-même tout en couleurs et en lumières, une image qui lui permettra de garder espoir et de marcher la tête haute vers l'avenir.

#### À propos du CIUSSS de l'Estrie – CHUS

L'entrée en vigueur de la Loi modifiant l'organisation et la gouvernance du réseau de la santé et des services sociaux, notamment par l'abolition des agences régionales a fait en sorte de regrouper l'ensemble des établissements de l'Estrie en une seule entité qu'est dorénavant le CIUSSS de l'Estrie – CHUS. Le territoire maintenant desservi s'étend de Lac-Mégantic à Ange-Gardien et compte plus de 500 000 personnes. La presque totalité des services, de la prévention aux services spécialisés, est désormais offerte à même l'établissement, qui compte plus de 17 000 employés, employées et gestionnaires, ainsi que plus de 1000 médecins.

– 30 –

Pour renseignements et entrevues avec le directeur de la protection de la jeunesse en Estrie :

Marie-France Thibeault

Conseillère en communication au Service des communications

819 346-1110, poste 22878 | 819 345-9120 (cellulaire) | [mfthibeault.cje@ssss.gouv.qc.ca](mailto:mfthibeault.cje@ssss.gouv.qc.ca)